



SEC

SERVICE
CULTUREL
DE LA VILLE
DE GENÈVE

**Plan
directeur
2030**

**Genève,
ville de culture**

www.geneve.ch/culture



VILLE DE
GENÈVE



SERVICE
CULTUREL
DE LA VILLE
DE GENÈVE

**Plan
directeur
2030**

Ville de Genève, département de la culture et de la transition numérique

9	Préface
11	Introduction
12	Présentation du Service culturel
17	Objectifs du plan directeur
18	Historique et contexte

Le rôle historique de la Ville de Genève
Contexte institutionnel
Une nouvelle loi cantonale pour la culture

20	Enjeux
23	Vision et axes stratégiques

Vision et engagement
Axes stratégiques

1. Garantir des rémunérations justes aux personnes travaillant dans les arts et la culture

25	a.
	<u>Augmenter la connaissance des enjeux de rémunération et de statut</u>
25	Clarifier les statuts
25	Disposer de recommandations tarifaires
26	Accompagner le personnel municipal
26	Développer des plans d'action par discipline artistique
26	b.
	<u>Développer des mécanismes pour inciter à un changement de pratiques</u>
26	Proposer des dispositifs pluriannuels
26	Soutenir pour permettre des rémunérations justes

27 Renforcer les statuts professionnels
27 Renforcer l'engagement des institutions envers la production
27 Valoriser les métiers administratifs, techniques et artisanaux

2. Promouvoir l'accès de différents publics

29 **C.**
Favoriser la participation culturelle et l'accès aux arts et à la culture pour tous les publics

29 Renforcer le soutien aux mesures d'accessibilité
29 Réaliser un état des lieux des mesures et dispositifs d'accès
30 Intégrer des pratiques accessibles dans les programmes du SEC
30 Renforcer l'articulation avec les pratiques amateurs
30 Agir de manière coordonnée

31 **d.**
Inciter au développement de programmes de médiation culturelle pour contribuer au renouvellement des publics

31 Intégrer la médiation culturelle dans les critères de soutien
31 Développer des dispositifs de médiation innovants et cohérents
31 Développer l'éveil culturel

3. Soutenir l'émergence et l'innovation

33 **e.**
Garantir la cohérence des actions du SEC avec les évolutions des pratiques culturelles

33 Renforcer les dispositifs
33 Clarifier les missions des lieux culturels qui soutiennent l'émergence

34 **f.**
Concevoir des soutiens à destination des artistes de l'émergence

34 Soutenir des collaborations transdisciplinaires
34 Renforcer les dispositifs non monétaires
34 Poursuivre les dispositifs intergénérationnels

4. Inciter à des pratiques durables

37 **g.**
Encourager des pratiques écoresponsables

37 Organiser des manifestations écoresponsables
37 Devenir un pôle d'information
38 Intégrer la durabilité environnementale dans les pratiques

38 **h.**
Promouvoir la durabilité dans la création artistique

38 Soutenir les étapes de recherche artistique
38 Soutenir la circulation des œuvres scéniques et visuelles
38 Promouvoir la mutualisation et la réutilisation de ressources
38 Adapter les dispositifs de soutien

5. Garantir l'égalité et la diversité

41 **i.**
Lutter efficacement contre les atteintes à la personnalité, par de la prévention et des mesures d'action

41 Renforcer le plan d'action de manière coordonnée
42 Poursuivre la sensibilisation et la prévention

42	j. <u>Promouvoir un écosystème culturel qui reflète la diversité de la population genevoise</u>
42	Garantir la représentativité et la diversité au SEC, dans les organes et les projets
42	Lutter contre les discriminations liées au handicap en augmentant l'accessibilité
43	Monitorer la représentativité des femmes et des minorités dans les institutions culturelles et les programmations

6. Inclure les industries créatives

45	k. <u>Développer des synergies entre les projets subventionnés et les industries créatives</u>
45	l. <u>Penser hors cadre</u>

7. Dynamiser les liens avec le territoire

47	m. <u>Renforcer la cohérence des politiques culturelles</u>
47	Produire un état des lieux des enjeux liés à la circulation des publics et artistes
47	Accompagner le développement d'une politique culturelle transfrontalière
48	n. <u>Placer la culture au centre de la ville</u>

48	Soutenir l'art et la culture dans l'espace public
48	Organiser des manifestations dans l'espace public
48	Intégrer l'art et la culture dans les projets urbanistiques
48	Réaliser une cartographie culturelle du territoire genevois

8. Promouvoir des pratiques de gouvernance claires et la transparence

51	O. <u>Augmenter la lisibilité des processus de subventionnement et de gestion</u>
51	Publication d'un rapport d'activité
51	Proposer des séances d'information publiques
51	Renforcer la communication sur les dispositifs de soutien monétaire et non monétaire
52	p. <u>Harmoniser les pratiques administratives du SEC</u>
52	Implémentation du nouvel ERP
52	Établir des procédures communes pour les commissions et les jurys
52	Renforcer le travail de <i>reporting</i>
53	q. <u>Renforcer la gouvernance des institutions subventionnées</u>
53	Établir un état des lieux
53	Accompagner le renouvellement régulier des directions des institutions

Conclusion et perspectives Glossaire

54
57

Garantir des conditions de travail dignes aux artistes, renforcer l'accessibilité et la diversité, favoriser l'innovation et inscrire la culture dans une transition écologique et sociale, tout en assurant une gouvernance rigoureuse et transparente.

Préface

La culture est un bien commun, un socle sur lequel se construit une société plus juste, plus libre et plus audacieuse, une activité qui contribue à donner du sens et du lien. Dans un monde en mutation, celle-ci ne peut être un luxe réservé à quelques-uns ou quelques-unes, ni une variable d'ajustement. Elle doit être un droit effectif, soutenu par des politiques publiques fortes et cohérentes. Il nous revient donc, au Conseil administratif de la Ville de Genève, de proposer et de mettre en œuvre une politique culturelle permettant d'atteindre ces objectifs, bien sûr avec l'appui du Conseil municipal et du milieu professionnel. Un plan directeur est un des outils pour y parvenir.

Le Service culturel couvre un champ majeur de la politique culturelle, soit les arts vivants au sens large (arts de la scène et arts visuels), et soutient l'ensemble des facettes de ce domaine, depuis la recherche et la création jusqu'à la diffusion, et cela avec une attention particulière pour la diversification des publics. Le présent Plan directeur 2030 du Service culturel est ambitieux : il vise à garantir des conditions de travail dignes aux artistes, à renforcer l'accessibilité et la diversité, à favoriser l'innovation et à inscrire la culture dans une transition écologique et sociale, tout en assurant une gouvernance rigoureuse et transparente. Il est une boussole pour l'administration qui en est garante, pour les milieux culturels qui la nourrissent et pour l'ensemble de la population qui y participe. Il s'inscrit évidemment dans le cadre plus large de l'action municipale par l'entremise du plan de législature, des politiques transversales, des priorités départementales et du cadre institutionnel et budgétaire.

Les engagements que vous découvrirez dans les pages qui suivent ne sont pas que des intentions : ce sont des responsabilités. Car une ville qui néglige la culture se prive d'une force essentielle, celle qui éclaire, questionne et rassemble.

Sami Kanaan

Conseiller administratif chargé du Département de la culture et de la transition numérique

Il constitue la boussole stratégique du service, guidant ses actions vers une perspective 2030 pour une culture genevoise dynamique, créative, équitable, durable et accessible.

Introduction

Le Service culturel (SEC) se situe au cœur d'une Genève en constante effervescence culturelle. Bien plus qu'un gestionnaire, le SEC est un pivot pour la culture genevoise, apportant un soutien essentiel et durable à la création culturelle et artistique, et accompagnant ses évolutions avec passion et assiduité. L'action du SEC s'inscrit dans des cadres plus larges : la loi fédérale sur l'encouragement de la culture et le Message culture quadriennal de la Confédération, la nouvelle loi cantonale pour la promotion de la culture et de la création artistique (LPCCA), le Programme de législature du Conseil administratif de la Ville de Genève et la Feuille de route du Département de la culture et de la transition numérique. Dans un contexte en évolution avec des enjeux majeurs pour la culture, il est devenu essentiel de formuler la vision, les axes stratégiques et les objectifs du SEC à l'échéance 2030.

Ce contexte appelle une prise en compte de nouveaux enjeux, parmi lesquels :

- les changements durables induits par le Covid ;
- la valorisation des conditions de travail et de toutes les étapes de la création artistique, de la recherche à la diffusion ;
- l'évolution des politiques culturelles aux échelles fédérale, régionale et locale ;
- l'indispensable intégration des objectifs de durabilité environnementale et sociale dans les activités ;
- l'intégration de la culture dans les politiques économiques et sociales, et inversement.

Ce plan directeur n'est pas seulement un document de référence : il constitue la boussole stratégique du service, guidant ses actions vers une perspective 2030 pour une culture genevoise dynamique, créative, équitable, durable et accessible. Huit axes stratégiques structurent cette vision, couvrant toutes les activités du SEC et assurant l'impact et la cohérence des projets, en cours ou à venir, durant les années de mise en œuvre du plan directeur.

Notre vision repose sur un engagement fort du SEC : l'exemplarité dans nos processus internes et nos collaborations avec nos partenaires institutionnels et culturels. Plus qu'un cadre, ce plan directeur s'inscrit dans l'ambition de renforcer le rôle de la culture comme pilier de la société genevoise qui soutient notre diversité et enrichit notre avenir commun.

Avec l'engagement des équipes municipales et la collaboration des partenaires des communes et du canton, le SEC vise à faire de Genève un véritable foyer culturel, où chaque personne peut trouver sa place, s'exprimer et rêver. La culture n'est pas un luxe, mais une force vitale qui nourrit, rassemble et élève notre quotidien.

Myriam Jakir Duran

Cheffe du Service culturel

Présentation du Service culturel

Le Service culturel (SEC) est l'un des services du Département de la culture et de la transition numérique (DCTN). Ce département inclut également les bibliothèques, les institutions muséales et patrimoniales, et la Direction des systèmes d'information et de communication.

Le SEC soutient et accompagne la création et les manifestations dans les domaines des arts et de la culture. Il est ainsi, pour la Ville de Genève, l'interlocuteur privilégié des artistes, associations, institutions et fondations qui œuvrent dans le domaine de la création artistique et culturelle, de la recherche à la diffusion. Le SEC joue un rôle pivot entre la politique culturelle du DCTN et les milieux culturels. Il collabore activement avec les bibliothèques et institutions muséales et patrimoniales rattachées au DCTN, ainsi qu'avec les autres départements et services de la Ville, notamment les services en charge de l'aménagement urbain, de l'Agenda 21 – Ville durable, de l'espace public ou de l'action sociale au sens large.

Il a pour mission de concrétiser la politique culturelle définie par le magistrat en charge du domaine de la culture et plus largement par les autorités municipales (Conseil administratif et Conseil municipal). Il est le garant de la cohérence et de la complémentarité de l'action de la Ville de Genève dans le domaine de la création artistique et culturelle.

Si la mission historique du SEC s'est construite sur le soutien aux arts de la scène et visuels, son périmètre est désormais bien plus large. Il contribue à la mise en œuvre des enjeux transversaux de la politique culturelle municipale, en phase avec les évolutions des formes artistiques et des enjeux: la question des conditions de travail et de rémunération, la lutte contre le harcèlement et les atteintes à la personnalité, le développement de la participation culturelle, la préservation du climat, de l'environnement et de la biodiversité ou encore la place de l'art et des activités artistiques dans le développement urbain.

En parallèle, il mène sa mission de soutien à la création, à la médiation culturelle et aux manifestations, notamment dans les domaines des musiques classiques et contemporaines, des musiques actuelles et populaires, des manifestations pluridisciplinaires, des actions culturelles et de médiation, des arts visuels, de la création numérique et des nouveaux médias, du théâtre et des arts du récit, de la danse, et du cinéma.

Le Fonds municipal d'art contemporain (FMAC), une collection publique qui reflète la diversité des pratiques artistiques actuelles, fait partie intégrante du SEC. Comptant plus de 5000 œuvres, la collection témoigne du dynamisme de la scène artistique genevoise et de ses interactions avec l'art suisse et international. Le soutien à la création contemporaine se concrétise à travers l'acquisition, la conservation, la médiation et l'intégration de l'art dans l'espace public.

Le SEC gère trois types de soutiens monétaires :

- les subventions
- les bourses
- les prix, acquisitions et commandes d'œuvres

Il gère également des soutiens non monétaires par la mise à disposition gratuite ou à tarifs préférentiels :

- de bâtiments – théâtres, salles de cinéma, locaux dans des écoles, salles de concert, arcades, dépôts, etc.
- d'espaces de travail artistique et administratif
- de lieux d'hébergement
- de soutien technique
- de l'expertise métier de la construction de décors de théâtre
- d'un service de billetterie informatisée

La culture est bien souvent le vecteur qui dynamise le territoire et la vie de la cité

Pour remplir ses missions, le SEC s'appuie sur les compétences et l'expérience de ses équipes, lesquelles disposent de savoir-faire aussi divers que la construction de décors, la régie son et lumière de spectacles, le droit, le conseil culturel, l'organisation de manifestations, la promotion et la communication, l'accueil du public, ou encore la gestion de subventions, d'une collection d'art, de salles de spectacles et de leurs installations techniques, d'une billetterie, des finances, des ressources humaines et des règles comptables.

Le SEC couvre un ensemble de prestations qui visent à offrir des conditions de travail et de création adéquates aux artistes : des conventions et des subventions, des bourses, des prix ou des commandes d'œuvres, la mise à disposition d'ateliers et de salles. Il offre aussi les services d'accueil du public et de billetterie, et d'équipes techniques.

Dans le cadre de sa politique en faveur d'événements tous publics, le SEC organise et /ou soutient des manifestations dont la Fête de la musique, les Concerts du dimanche et les concerts de la Scène Ella Fitzgerald, sans compter les très nombreuses manifestations culturelles qui ne pourraient exister sans les subventions monétaires et non monétaires accordées par le SEC.

La culture est bien souvent le vecteur qui dynamise le territoire et la vie de la cité, en contribuant aux liens entre les différentes composantes d'une population genevoise particulièrement diversifiée. C'est pourquoi le SEC est un service pivot qui collabore avec de nombreux autres services municipaux, cantonaux et régionaux afin de créer des passerelles entre les différentes politiques publiques. La politique culturelle s'inscrit en complémentarité des autres politiques publiques municipales, qu'il s'agisse de l'aménagement, du social, de l'emploi, de la mobilité ou encore de la durabilité sociale et environnementale.

Du fait de son statut de ville internationale, Genève déploie une politique culturelle qui rayonne au-delà de ses frontières. Si son action est principalement locale – en lien avec les milieux culturels genevois et à leur service –, le SEC a développé des collaborations avec la fondation Pro Helvetia, qui soutient la diffusion de la culture suisse à l'étranger. Il s'engage également dans des réseaux culturels aux niveaux régional, national et international, par le biais de sa participation à la Commission romande de diffusion des spectacles (CORODIS), au Prix suisse de la performance, aux Prix du cinéma suisse, à la Conférence des villes en matière culturelle (CVC) et à l'inscription dans un réseau de résidences artistiques à l'étranger.

Objectifs du plan directeur

Le Plan directeur 2030 du Service culturel est une réponse aux enjeux actuels et aux aspirations futures de la culture à Genève. Ce document vise à expliciter comment le SEC compte assurer un soutien structuré et pérenne à la création culturelle et artistique locale, garantir la diversité et l'accessibilité culturelle pour toutes et tous, et à positionner la création artistique et culturelle comme un élément essentiel du dynamisme et du rayonnement de Genève. Il fixe les lignes directrices qui guideront le développement du SEC pour les années à venir, en répondant aux besoins évolutifs des secteurs culturels et artistiques, et du public, et en s'inscrivant dans le cadre politique, institutionnel et budgétaire donné par les autorités municipales.

À travers ses initiatives, la Ville de Genève joue un rôle de maître d'œuvre et de facilitatrice dans les évolutions de la scène culturelle, contribuant activement à l'offre culturelle par ses politiques, infrastructures, compétences techniques et programmation, tout en soutenant les personnes qui façonnent les arts et la culture à Genève et impulsent des projets artistiques novateurs.

Le plan directeur constitue le pilier de la politique culturelle publique portée par le SEC, organisant et clarifiant le champ d'action du service en s'appuyant sur les acquis, les enjeux actuels et les nouveaux paradigmes. Conçu à partir d'entretiens individuels et collectifs avec de nombreux membres du service, il pose la vision, les missions et les axes stratégiques pour assurer la cohérence des projets en cours et à venir.

Accompagné d'un plan d'action interne pour sa mise en œuvre avec les partenaires internes et externes, ce document est pensé pour être réaliste et adaptable. Il guide les missions quotidiennes des équipes du SEC dans une démarche continue et proactive, et constitue un référentiel dans le cadre plus large de l'administration municipale.

Fruit des échanges quotidiens entre les personnes employées du SEC et le tissu culturel genevois, ce document s'adresse à toutes celles et tous ceux qui font vivre la culture à Genève : artistes, techniciennes et techniciens, programmeurs et programmatrices, personnes employées des institutions culturelles, scientifiques et patrimoniales, du SEC et du DCTN, partenaires, personnes élues et, bien sûr, la population, première bénéficiaire de cette richesse culturelle.

**Le plan directeur
pose la vision,
les missions et
les axes stratégiques
pour assurer
la cohérence
des projets en cours
et à venir.**

Historique et contexte

Le rôle historique de la Ville de Genève

La Ville de Genève joue un rôle historique majeur dans la culture genevoise. Depuis plusieurs décennies, elle mène une politique culturelle ambitieuse de ville centre, qui est l'une des plus importantes de Suisse avec un budget de 297,1 millions de francs pour l'année 2025. Ce rôle majeur est ancien dans l'histoire genevoise et correspond à des choix successifs jusqu'au 19^e siècle de confier les grandes institutions culturelles (comme le Grand Théâtre, la Bibliothèque de Genève ou les musées) à la Ville de Genève, créant ainsi une situation atypique en Suisse qui perdure jusqu'à aujourd'hui.

Contexte institutionnel

En Suisse, le soutien à la culture répond à un principe de subsidiarité, en vertu de l'article 69 de la Constitution fédérale. Ce principe implique que les tâches sont confiées à l'autorité publique la plus proche de la population. «Les collectivités publiques consacrent chaque année environ 3 milliards de francs à la culture. La plus grande partie de ces dépenses culturelles, soit près de la moitié, est supportée par les communes, près de 40% par les cantons et plus de 10% par la Confédération» Politique culturelle (admin.ch).

Les politiques culturelles des villes et des cantons peuvent s'appuyer sur un socle national: le Message culture quadriennal du Conseil fédéral, en l'occurrence le Message 2025-2028 en cours de validation aux Chambres fédérales. Il définit la stratégie de la Confédération pour soutenir la culture en Suisse, en s'appuyant sur un budget cumulé de 987 millions de francs sur quatre ans. Six axes principaux structurent les objectifs et mesures fédérales:

1. **Garantir des conditions de travail équitables pour les professionnels de la culture**
2. **Adapter le soutien culturel aux nouveaux développements**
3. **Soutenir la transformation numérique dans le secteur culturel**
4. **Promouvoir la durabilité et l'accès à la culture pour tous**
5. **Préserver et valoriser le patrimoine culturel suisse**
6. **Renforcer la coopération entre les acteurs culturels**

La stratégie du SEC de la Ville de Genève, développée ci-après, est alignée avec ces axes.

Une nouvelle loi cantonale pour la culture

Ce plan directeur s'inscrit dans un moment particulièrement stimulant sur le plan du territoire. À la suite de l'initiative populaire «Pour une politique culturelle cohérente à Genève», largement soutenue avec plus de 83% des votes en mai 2019, la nouvelle loi cantonale pour la promotion de la culture et de la création artistique (LPCCA) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024. Elle redéfinit les missions culturelles du canton de Genève et marque un tournant important. Cette loi modifie significativement le rôle des communes genevoises: celles-ci ne sont plus seules responsables du financement de la création artistique et des institutions culturelles, car le canton prend désormais une part active dans ce domaine. De plus, la loi instaure une coordination accrue entre le canton, la Ville de Genève et les 44 autres communes pour une gestion plus cohérente de la politique culturelle sur l'ensemble du territoire genevois.

Les communes continueront toutefois à jouer un rôle essentiel dans la LPCCA, qui ancre un principe de concertation entre le canton et les communes. Cela se manifeste notamment dans le cas d'une stratégie de cofinancement de la création artistique et des institutions culturelles. Sur le plan transfrontalier, l'enjeu est de développer une collaboration à même de fédérer une offre culturelle sur l'ensemble du territoire. Dans cette dynamique, le SEC œuvre à valoriser une identité culturelle commune en soutenant des initiatives innovantes et inclusives, portées par des acteurs des deux côtés de la frontière afin de réinventer les pratiques de coopération transfrontalière et relever les défis du territoire transfrontalier.

Enjeux

La politique culturelle est au cœur de l'identité de Genève, une ville internationale et cosmopolite qui abrite une grande diversité de cultures, au sens de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) qui englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances. Le SEC joue un rôle clé dans cet environnement, et se doit de le remplir en déployant des actions variées pour rendre la **culture accessible** à l'ensemble de la population et en veillant à refléter la **diversité des communautés** qui composent la ville. Il enrichit le tissu culturel local en soutenant la vivacité et la diversité culturelle, tout en facilitant l'accès et la participation de toutes et tous.

Ainsi, les soutiens du SEC s'étendent à une **pluralité de pratiques artistiques**, de la culture classique et patrimoniale aux expressions culturelles alternatives. En tenant compte des mutations sociales et technologiques, il accompagne également les pratiques émergentes, telles que les arts numériques ou les **nouvelles formes** esthétiques. Tous ces soutiens doivent s'ajuster en permanence pour répondre aux besoins évolutifs des artistes et du public, notamment en intégrant les nouveaux enjeux liés à la création contemporaine, à la transition écologique et aux **transformations sociétales**.

Les évolutions sociétales influencent également la manière dont les institutions culturelles se connectent avec le public. De plus en plus, celles-ci cherchent à s'ouvrir à des **publics plus diversifiés**, à travers des activités de médiation culturelle ou des projets « hors les murs ». Ces initiatives visent à toucher des personnes moins exposées aux offres et à la pratique culturelle, favorisant ainsi l'inclusion et la **démocratisation de l'accès à la culture**. Le SEC propose chaque année de **grands événements gratuits** et de qualité, comme la Fête de la musique ou les concerts de la Scène Ella Fitzgerald, qui participent à cette dynamique inclusive.

La Ville de Genève se distingue par un dynamisme culturel remarquable, porté par des **institutions qui se renouvellent**. Des lieux comme La Comédie, le Pavillon de la danse, ou encore Le Commun et Le Groove incarnent ce souffle de créativité, tandis que l'attribution du bâtiment de la rue des Philosophes 6 au Théâtre de Marionnettes de Genève témoigne de la capacité d'adaptation des espaces et des projets. Ce développement doit cependant se faire en harmonie avec les **institutions historiques**, afin d'assurer une complémentarité et de préserver un écosystème culturel équilibré.

En parallèle, le tissu culturel genevois se structure et se renforce, avec la création et le développement d'associations professionnelles (comme la Fédération genevoise des musiques de création (FGMC) pour les musiques actuelles, Visarte.Genève pour les arts visuels, la faïtière genevoise des producteur·ice·x·s de théâtre indépendant et professionnel (TIGRE) ou les Rencontres professionnelles de danses (RP danses) ou de fondations en phase avec des enjeux contemporains (le Pôle de création numérique ou Ressources Urbaines). Ces structures sont des interlocutrices privilégiées pour fédérer les domaines artistiques et culturels, dialoguer avec les entités publiques comme le SEC, et contribuer à l'élaboration de **politiques culturelles cohérentes** et en phase avec les réalités et les besoins de chaque discipline artistique. Par ailleurs, le poids majeur de l'économie culturelle et créative à Genève, entre-temps documenté et reconnu, implique de s'intéresser de près à l'écosystème professionnel et économique de la culture, y compris par rapport aux **enjeux d'employabilité** présents et futurs.

soutenir
refléter
veiller
composer
enrichir
étendre
accompagner
intégrer
connecter
inclure
favoriser
développer
harmoniser
préserver
renforcer
dialoguer
impliquer

Vision et axes stratégiques

Ce plan directeur repose sur un engagement : celui d'un service qui se veut exemplaire, tant dans ses processus internes que dans ses collaborations avec ses partenaires institutionnels et le tissu culturel.

La vision pour 2030 est celle d'une création culturelle et artistique dynamique, équitable et durable, par le biais d'une politique culturelle qui accompagne les talents et se déploie sur l'ensemble du territoire genevois, dans sa pluralité et sa richesse ; une politique culturelle qui, à travers des actions concrètes, met l'innovation et l'accessibilité au coeur de ses priorités.

La vision 2030 se décline en huit **axes stratégiques** et **dix-sept objectifs**.

a. b. c. d. e. f. g. h. i. j. k. l. m. n. o. p. q.

Les huit axes stratégiques, identifiés comme les piliers de la vision 2030, traversent les activités et préoccupations des différentes unités du service et les domaines artistiques, sachant que la liste ci-après n'implique pas un ordre de priorité entre ces huit axes, forcément complémentaires.

Chaque objectif est détaillé en plusieurs sous-objectifs, qui sont précisés dans un plan d'action culturel interne identifiant les échéances et personnes référentes pour chacune des actions.

Axes stratégiques

- 1. Garantir des rémunérations justes aux personnes travaillant dans les arts et la culture**
- 2. Promouvoir l'accès de différents publics**
- 3. Soutenir l'émergence et l'innovation**
- 4. Inciter à des pratiques durables**
- 5. Garantir l'égalité et la diversité**
- 6. Inclure les industries créatives**
- 7. Dynamiser les liens avec le territoire**
- 8. Promouvoir des pratiques de gouvernances claires et la transparence**

12345678

Rémunérations

1. Garantir des rémunérations justes aux personnes travaillant dans les arts et la culture

Les questions du statut et de la rémunération des personnes travaillant dans la culture sont les deux facettes d'une même médaille. Bien souvent, les travailleurs et travailleuses de la culture ont de hauts niveaux de diplômes généralement acquis dans des filières en Suisse financées par les contribuables helvétiques, travaillent un nombre d'heures incalculable, sans bénéficier pour autant de revenus décents. Même pour les artistes qui parviennent à joindre les deux bouts durant leur carrière artistique, les difficultés financières se renforcent lors de la retraite. Cela est dû à des rémunérations faibles, mais aussi à des temps de travail rémunéré morcelés et des contrats parfois inexistants.

Pourtant, le travail culturel est un véritable travail et doit être rémunéré de manière juste et équitable, avec une possibilité d'accès aux assurances sociales et à la prévoyance professionnelle. Il s'agit d'un enjeu de pérennité de la création artistique et de l'ensemble de cet écosystème professionnel et économique.

a.

Augmenter la connaissance des enjeux de rémunération et de statut

De nombreuses actions, à lancer ou à renforcer, permettront d'augmenter la compréhension des enjeux de rémunération et de statut dans le secteur culturel, tout en s'inscrivant dans une démarche de valorisation et de professionnalisation de ce milieu, et cela dans le cadre d'un dialogue constant et approfondi avec le milieu culturel et notamment les associations professionnelles constituées par domaine artistique.

Clarifier les statuts

L'augmentation des revenus dans le milieu culturel ne peut être envisagée sans une clarification préalable des statuts des différentes personnes impliquées dans le processus créatif. En effet, comprendre l'organisation du travail dans ce secteur est essentiel pour identifier les leviers qui permettront d'améliorer les conditions de travail et d'offrir une couverture sociale adéquate. Pour ce faire, une étude transversale a été réalisée dans les différentes disciplines culturelles. Les résultats de cette étude ont été mis à disposition sur le site de la Ville de Genève, accompagnés d'un plan d'action régulièrement actualisé selon l'avancée des travaux.

Disposer de recommandations tarifaires

Le SEC a œuvré à l'établissement de recommandations tarifaires dans des secteurs où elles faisaient défaut, tels que les musiques actuelles et les arts visuels, et cela en collaboration

étroite avec le canton et les milieux concernés. L'étape suivante consistera à garantir le respect de ces recommandations, notamment en incitant les institutions conventionnées à les intégrer dans leurs intentions budgétaires.

Accompagner le personnel municipal

Dans le cadre du plan d'action issu du rapport, des formations ont été proposées au personnel municipal sur les questions de rémunération, de statut et de prévoyance dans le secteur culturel. D'ici à 2030, un suivi et un accompagnement seront proposés auprès de la centaine de personnes qui ont été formées.

Développer des plans d'action par discipline artistique

Il est reconnu que chaque domaine artistique présente des spécificités en matière de rémunération et de statut. Pour affiner l'application de ces principes, des plans d'action spécifiques seront développés pour chaque domaine artistique.

Cet enjeu essentiel se poursuivra dans le cadre de la participation à un groupe de travail réunissant plusieurs départements municipaux et les principales associations professionnelles.

b.

Développer des mécanismes pour inciter à un changement de pratiques

Dans la continuité des travaux menés depuis de nombreuses années, plusieurs actions permettront de transformer durablement les pratiques culturelles en instaurant des mécanismes qui favorisent une rémunération juste et des conditions de travail équitables, tout en renforçant la stabilité des carrières artistiques.

Proposer des dispositifs pluriannuels

Le renforcement des conventions de subventionnement pluriannuelles permet aux artistes de bénéficier de ressources financières stables sur une période de quatre ans. Ce soutien est crucial pour consolider non seulement leur projet artistique, mais aussi leur statut professionnel et les équipes artistiques et administratives qui les accompagnent. Le SEC souhaite renforcer des dispositifs durables pour lutter contre la précarité des personnes qui travaillent dans le secteur des arts et de la culture.

Soutenir pour permettre des rémunérations justes

Afin de permettre une juste rémunération des personnes impliquées, il faut œuvrer pour que les commissions soutiennent les projets culturels à la hauteur des montants demandés aux différents guichets du SEC, sous réserve du respect des autres critères et des ressources budgétaires nécessaires.

Dans cette perspective, le SEC veille en collaboration avec les autres bailleurs de fonds à ce que ces projets soient viables et respectent les conditions de travail. Par ailleurs, le SEC accompagne les acteurs culturels dans l'élaboration de leur budget en sensibilisant les porteurs de projets aux barèmes en vigueur.

En parallèle, l'inclusion du respect des tarifs par branche dans les nouvelles conventions de subventionnement est envisagée, en dialogue avec les faïtières par domaine. Cela implique la mise en place d'indicateurs spécifiques pour évaluer cette inclusion lors du renouvellement des conventions.

Renforcer les statuts professionnels

Les temps de travail fragmentés, les contrats de travail inexistantes et les rémunérations faibles induisent des difficultés financières tout au long de la vie des artistes, et qui se cristallisent lors de leur retraite. Un prérequis à des rémunérations justes est la possibilité de démontrer un statut professionnel adéquat.

Pour y remédier, un dispositif de soutien destiné aux structures de production, telles que les associations ou autres structures employeuses, sera à l'étude. Ce mécanisme permettrait de fournir des contrats salariés aux personnes travaillant dans le secteur culturel, leur donnant ainsi accès aux assurances sociales et garantissant une meilleure sécurité financière.

Ces enjeux, ainsi que celui des personnes indépendantes, sont réfléchis en concertation avec les faïtières et les autorités cantonales (l'Office cantonal de la culture et du sport et le Département de l'économie et de l'emploi), pour coordonner les approches et pratiques.

Renforcer l'engagement des institutions envers la production

Il est important de responsabiliser les institutions culturelles bénéficiant d'un financement stable pour qu'elles jouent un rôle actif dans la création artistique, notamment en supportant une part du risque financier (rôle de « production déléguée » dans le domaine des arts vivants). Le SEC s'engage à veiller à renforcer l'engagement des institutions envers la production artistique dans le cadre du suivi des conventions de subventionnement, et collabore avec les institutions patrimoniales pour que cet objectif s'y déploie également.

Valoriser les métiers administratifs, techniques et artisanaux

La valorisation des métiers administratifs, techniques et artisanaux, souvent négligés dans le milieu culturel, représente également un enjeu crucial. Il s'agit d'inciter les personnes porteuses de projets à intégrer des budgets adéquats pour ces postes, afin de reconnaître pleinement leur contribution.

12345678

Accès

2. Promouvoir l'accès de différents publics

Le dynamisme culturel genevois n'est plus à démontrer, et l'offre culturelle est foisonnante et diversifiée. Si le public est très souvent au rendez-vous, les questions de la diversification et du renouvellement des publics restent essentielles. Des termes comme « médiation » et « participation culturelle » sont omniprésents dans les discours institutionnels, bien que leur définition reste parfois floue. Le SEC souhaite réaffirmer l'impératif de favoriser l'implication directe de la population dans des activités ou des pratiques culturelles, et en particulier pour les communautés marginalisées (participation culturelle), tout en facilitant la compréhension, l'accès et l'appropriation de la culture par toutes et tous (médiation culturelle). Le rôle des institutions dans la participation culturelle est essentiel afin de garantir un accès à la pratique artistique pour toutes et tous.

C.

Favoriser la participation culturelle et l'accès aux arts et à la culture pour tous les publics

Favoriser l'accès aux arts et à la culture pour tous les publics est essentiel pour construire une société inclusive où chaque personne peut s'exprimer, se reconnaître et participer pleinement, en surmontant les obstacles financiers, physiques ou culturels qui peuvent représenter des barrières à la participation culturelle.

Renforcer le soutien aux mesures d'accessibilité

Différents dispositifs existent pour renforcer l'accessibilité aux manifestations culturelles à des personnes souvent empêchées, à l'instar des soirées Relax qui proposent un environnement détendu et bienveillant et un accueil adapté.

Le SEC accorde des subventions à des prestataires de mise en accessibilité (audiodescription, interprétation en langue des signes). Dans le contexte de renouvellement de conventions, une réflexion est menée sur les processus d'octroi de ces soutiens, afin de les pérenniser.

Le SEC propose des soutiens aux institutions qui mettent en place des mesures tarifaires préférentielles (chèques culture, billets solidaires ou billets seniors). Repenser les politiques tarifaires est essentiel afin que le revenu ne soit pas un frein à l'accès à la culture, en étudiant des options telles que la gratuité, les tarifs préférentiels ou les prix libres.

Réaliser un état des lieux des mesures et dispositifs d'accès

L'accès aux arts et à la culture pour tous les publics, en particulier les jeunes et les communautés marginalisées, est un objectif clé. C'est pourquoi un état des lieux des dispositifs de soutien en matière de participation et d'accès à la culture sera réalisé. Cela inclut une étude des publics dans les arts vivants, menée en collaboration avec la direction du département, ainsi qu'un recensement des liens avec le secteur socioculturel et les politiques de la jeunesse. Cet état

des lieux permettra au SEC de se doter d'outils d'évaluation robustes pour atteindre des publics encore sous-représentés tout en fidélisant les publics existants.

Intégrer des pratiques accessibles dans les programmes du SEC

Comment rendre la culture accessible au plus grand nombre ? Des manifestations gratuites comme la Fête de la musique ou les concerts de la Scène Ella Fitzgerald connaissent un grand succès et illustrent l'importance d'offrir des événements culturels accessibles à toutes et tous.

En parallèle, les maisons de quartier jouent un rôle central dans cet effort de participation culturelle. Elles sont complémentaires aux institutions subventionnées qui offrent de meilleures conditions de production mais sont peu accessibles aux artistes en cours de professionnalisation.

Renforcer l'articulation avec les pratiques amateurs

Les pratiques amateurs ne font que marginalement partie aujourd'hui du champ d'activité du SEC. Pourtant, elles portent le potentiel d'un renforcement de la participation culturelle et, à ce titre, représentent un enjeu à clarifier dans le cadre d'une stratégie cohérente de participation culturelle et de la LPCCA.

Agir de manière coordonnée

Le SEC s'engage en coordination avec les différents partenaires comme un acteur clé dans le développement d'actions en faveur d'un accès aux pratiques culturelles pour toutes et tous à l'échelle du territoire. En effet, au vu de la pluralité des entités pouvant proposer des mesures d'accès, une coordination est nécessaire pour éviter la multiplication des mesures redondantes ou le développement de projets en parallèle. Notamment, le SEC participe activement à l'échelle cantonale à promouvoir une politique en faveur d'une culture inclusive dans le cadre de la Commission cantonale d'accès à la culture qui a pour but de favoriser la coordination entre les mesures d'accès à la culture sur le territoire.

d.

Inciter au développement de programmes de médiation culturelle pour contribuer au renouvellement des publics

Développer des programmes de médiation permet de renouveler les publics, en créant des liens durables entre les institutions et les communautés, et en favorisant une participation active et accessible à la vie culturelle pour tous, dès le plus jeune âge.

Intégrer la médiation culturelle dans les critères de soutien

Le développement de programmes de médiation culturelle est crucial pour renouveler les publics. Cela passe par la clarification du rôle des institutions dans la participation culturelle, avec l'introduction de critères spécifiques dans les conventions. Les soutiens ponctuels seront ajustés pour encourager cette prise en compte de la participation.

Développer des dispositifs de médiation innovants et cohérents

Les projets de médiation renforcent les liens entre les institutions culturelles et les communautés environnantes, à l'instar des activités développées par le FMAC depuis son installation dans ses nouveaux murs avec les résidentes et résidents du quartier de la Jonction et les institutions sociales voisines (crèches, Maison de quartier et associations). La notion de cohérence avec le contexte (géographique, social, culturel) doit être prise en compte dans le développement de chaque projet de médiation. Ces actions sont essentielles pour attirer de nouveaux publics, les fidéliser et favoriser une participation plus large à la vie culturelle.

Développer l'éveil culturel

Des dispositifs visant à l'éveil culturel pour les tout-petits sont développés, avec des soutiens à mettre en œuvre dans les années à venir. Pour atteindre cet objectif, les partenariats entre les institutions culturelles et d'autres institutions éducatives ou sociales (à l'instar du programme « Une œuvre, mon doudou et moi » du FMAC dans les crèches municipales) seront renforcés, afin d'élargir l'accès à la culture et de renouveler les publics sur le long terme.

La sensibilisation à la culture entamée avec les plus jeunes devra être poursuivie avec le public de la génération Z (personnes nées entre 1995 et 2010) et celui de la génération alpha (personnes nées entre le milieu des années 2010 et 2020).

12345678

Innovation

3. Soutenir l'émergence et l'innovation

Le soutien aux pratiques culturelles émergentes et innovantes est essentiel pour dynamiser le secteur, et favoriser l'adaptation aux évolutions sociales et technologiques. L'innovation permet à la culture de rester pertinente tout en attirant de nouveaux publics grâce à des formes d'expression qui résonnent pour elles et eux. En encourageant l'émergence, on enrichit également la diversité des voix et des points de vue, assurant ainsi une représentation plus diversifiée et inclusive de la société dans les arts.

e.

Garantir la cohérence des actions du SEC avec les évolutions des pratiques culturelles

Il est essentiel de garantir la cohérence des actions du service avec les évolutions des pratiques culturelles pour assurer que le soutien apporté aux initiatives émergentes et innovantes réponde aux nouveaux besoins du secteur.

Renforcer les dispositifs

Le soutien aux pratiques culturelles émergentes et innovantes est crucial pour garantir que le secteur culturel s'adapte aux évolutions sociales et technologiques. Cependant, les dispositifs existants sont généralement sous-dotés du fait de leur dimension novatrice ou expérimentale. Dans cette optique, il est important de renforcer progressivement les soutiens dans des domaines tels que le numérique, les performances ou les arts sonores. Soutenir les nouvelles pratiques artistiques, qui naissent souvent dans les marges de la création institutionnelle, contribue à une culture plus inclusive et plus accessible.

La place de la photographie fera l'objet d'une réflexion pour évaluer l'opportunité de l'intégrer au mieux dans les soutiens existants, ou de constituer un dispositif dédié.

Clarifier les missions des lieux culturels qui soutiennent l'émergence

Le foisonnement de lieux culturels ne garantit pas toujours la lisibilité de leurs missions. Certains lieux culturels jouent un rôle clé en offrant une plateforme aux projets novateurs et émergents (à l'instar du FMAC et de ses résidences curatoriales, du Commun pour les projets novateurs en arts visuels ou du Groove comme tremplin pour les musiques actuelles). Les missions de ces lieux pourront être affirmées pour qu'ils deviennent des espaces clairement identifiés par les artistes et le public.

En parallèle, des projets conjoints avec les politiques de la jeunesse et le secteur socioculturel sont en cours pour renforcer les liens entre ces domaines.

Concevoir des soutiens à destination des artistes de l'émergence

Il est essentiel de concevoir des soutiens adaptés aux artistes de l'émergence. Une veille stratégique permet de rester à l'écoute du terrain et d'inventer des dispositifs innovants en phase avec les besoins de ces artistes.

Soutenir des collaborations transdisciplinaires

Les cultures émergentes entrent rarement dans les cases préexistantes. Encourager des collaborations transdisciplinaires permettrait également de décroisonner les pratiques, d'ouvrir des champs d'expression pour la relève, et de rendre la culture plus accessible et démocratisée.

Renforcer les dispositifs non monétaires

Le renforcement des dispositifs non monétaires peut améliorer les conditions de création des artistes. Cela peut inclure la mise à disposition d'espaces de travail (espaces de bureaux ou de création), et la mise à disposition de prestations et compétences techniques à tarif préférentiel, à l'instar des Ateliers de décors du SEC.

Poursuivre les dispositifs intergénérationnels

De plus, des dispositifs régionaux favorisant la transmission entre artistes expérimentés et émergents, comme cela se fait dans le milieu du théâtre, sont développés pour encourager l'échange et l'apprentissage intergénérationnel dans le milieu artistique.

Concevoir
des soutiens
à destination
des artistes
de l'émergence

12345678

Durabilité

4. Inciter à des pratiques durables

Face à l'urgence climatique, la culture a un rôle à jouer pour créer une société plus respectueuse de notre environnement, en droite ligne avec les priorités des politiques publiques de la Ville de Genève, qui a mis l'urgence climatique à son agenda et qui a développé une stratégie, elle-même alignée sur le Plan climat cantonal et l'objectif zéro carbone de la Confédération.

Ainsi, la réduction de l'impact environnemental et l'intégration de pratiques écologiques dans le secteur culturel sont des enjeux incontournables pour transformer le fonctionnement du secteur culturel, tout en ménageant la créativité et la diversité. Cela passe par l'inclusion de critères de durabilité environnementale dans les octrois de soutiens ponctuels et les conventions afin d'accompagner la transition du secteur. Proposer des périodes de travail (recherche et création) plus longues et inciter à la mutualisation et à la circularité des ressources, tout en favorisant les reprises d'œuvres et les collaborations, sont également nécessaires pour inscrire une forme de stabilité et de durabilité de l'offre culturelle. Il est également important que le SEC accompagne la mise en œuvre de ces actions, en apportant des moyens de formation, en soutenant les expérimentations et en communiquant sur les enjeux climatiques (via les outils et lors des manifestations), pour transmettre des bonnes pratiques et inciter au changement.

La mise en place de critères et conditions de soutien à la transition environnementale du secteur, ainsi que la valorisation de périodes de travail plus longues par projet artistique sont des leviers importants.

g.

Encourager des pratiques écoresponsables

Pour accompagner le nécessaire changement de paradigme, le SEC joue un rôle moteur auprès du milieu culturel, en proposant des exemples de pratiques écoresponsables.

Organiser des manifestations écoresponsables

Le SEC, dans sa mission d'organiser des événements et manifestations publiques, met en œuvre des mesures écoresponsables et s'engage à appliquer des pratiques durables. Le service accompagne par ailleurs les scènes culturelles dans leur transition écologique.

Devenir un pôle d'information

Le SEC est un pôle d'information pour les personnes actives dans la culture sur les questions de durabilité en favorisant le partage de pratiques, et en développant un réseau d'échanges et de formations thématiques. Une page-ressource sur le site de la Ville de Genève, des ateliers de formations, des rencontres entre le secteur culturel et des personnes expertes des enjeux de la transition écologique et environnementale sont parmi les actions mises en œuvre et à développer.

Intégrer la durabilité environnementale dans les pratiques

La notion de durabilité doit être progressivement introduite dans les conventions de subventionnement afin d'inciter les institutions à adopter ou renforcer une démarche de décarbonation de leurs activités. Il est également prévu d'intégrer des critères écologiques dans les grilles d'évaluation des soutiens ponctuels ainsi que dans les règlements de concours artistiques (par exemple la réutilisation des matériaux et la réduction du transport aérien à la faveur du train).

h.

Promouvoir la durabilité dans la création artistique

La durabilité doit s'inscrire dans la création artistique elle-même. Sur le modèle des dispositifs conjoints avec le Service Agenda21 – Ville durable qui soutiennent des efforts environnementaux consentis par les institutions et organisations culturelles, les dispositifs de soutien pourront évoluer pour s'adapter aux changements structurels du secteur culturel et prendre en compte toutes les phases de création.

Soutenir les étapes de recherche artistique

Un autre volet clé consiste à rémunérer les artistes pour des travaux souvent réalisés bénévolement, comme les étapes d'une recherche artistique sans visée immédiate de production, pour freiner la spirale de production effrénée fréquemment imposée par les modèles actuels de soutien aux projets.

Soutenir la circulation des œuvres scéniques et visuelles

Le soutien à des périodes de travail plus longues, que ce soit en augmentant le nombre de représentations ou en facilitant la circulation et la reprise des œuvres, est également encouragé. Tout comme le financement à la reprise d'œuvres, l'objectif est de réduire les tensions sur les ressources matérielles et d'offrir aux artistes l'opportunité de présenter leur travail sans avoir à créer constamment de nouveaux projets pour obtenir des financements.

Promouvoir la mutualisation et la réutilisation de ressources

La réutilisation de matériel et sa mise en commun sont des pistes prometteuses pour limiter l'impact environnemental des créations artistiques. Un dispositif pilote de mutualisation d'objets et de décors est en cours de développement et pourra être étendu à d'autres domaines. Par ailleurs, les Ateliers de décors de théâtre sont amenés à jouer un rôle d'accompagnement et de formation pour le développement de nouveaux métiers des arts vivants et de la scénographie d'expositions.

Adapter les dispositifs de soutien

L'étude de nouveaux modèles de contrats offrirait aux artistes une stabilité en proposant un modèle intermédiaire entre les soutiens ponctuels et les conventions nominatives.

Promouvoir la durabilité dans la création artistique

12345678

Égalité

5. Garantir l'égalité et la diversité

Garantir l'égalité et la diversité dans le secteur culturel est une nécessité pour bâtir une culture véritablement inclusive, qui reflète la richesse et la pluralité de notre société, aussi bien du côté des publics que des artistes. Cela ne se résume pas seulement à combattre les discriminations, mais aussi à enrichir la création en accueillant des perspectives variées.

Une culture qui valorise la diversité devient plus vibrante, plus innovante, et reflète mieux la réalité de notre société. La diversité des perspectives brise les stéréotypes et tisse des liens entre les cultures, tout en renforçant le dialogue et l'ouverture. C'est aussi un acte de justice sociale qui assure à toutes et tous un accès équitable aux opportunités et aux représentations, et participe à construire une société plus harmonieuse et solidaire.

S'il n'est pas possible de garantir une représentativité parfaite, plusieurs chantiers prioritaires sont développés au SEC, notamment sur les questions d'atteinte à la personnalité et d'égalité des genres. Les discriminations liées aux handicaps ou aux origines socio-économiques des artistes et du public sont encore trop peu prises en compte. Elles feront l'objet de projets spécifiques durant les années de mise en œuvre du plan directeur.

i.

Lutter efficacement contre les atteintes à la personnalité, par de la prévention et des mesures d'action

Il est de la responsabilité de l'administration publique de s'assurer que les entités culturelles et les personnes indépendantes au bénéfice d'une subvention mettent en place des conditions de travail dignes et épanouissantes, pour le personnel rémunéré ou bénévole. Cet axe propose une démarche globale et cohérente, en associant prévention, sensibilisation et actions concrètes à travers des mécanismes de suivi et de financement.

Renforcer le plan d'action de manière coordonnée

Afin d'ancrer durablement cette démarche, la lutte contre les atteintes à la personnalité a été intégrée aux critères d'attribution et d'évaluation des soutiens afin que les personnes employées des structures subventionnées garantissent la protection des personnes qu'elles emploient. La coordination avec les autres communes et le canton doit renforcer cette approche cohérente et consolidée.

Des réflexions sont également en cours pour mettre à jour le plan d'action en lien avec la continuité d'un soutien ou la reprise des activités d'une personne subventionnée après qu'une procédure en lien avec les atteintes à la personnalité a été déclenchée.

Poursuivre la sensibilisation et la prévention

Pour combattre efficacement les atteintes à la personnalité, il est essentiel de combiner la prévention et des mesures d'action concrètes. Parallèlement à l'exigence du suivi d'une formation de la part de toutes les personnes employées par une structure subventionnée, le SEC continue d'octroyer des aides pour rémunérer celles qui participent aux formations pour lutter contre les atteintes à la personnalité. Le SEC poursuit également son encouragement à la prise de parole des victimes en se positionnant comme «espace de réception de témoignage» lorsque les structures ne permettent pas de résoudre une situation problématique. Il améliore continuellement la prise en charge de ces témoignages afin de pouvoir à la fois orienter les personnes (témoins et victimes) vers des structures de soutien adéquates et aussi accompagner les personnes employeuses dans l'amélioration de leurs pratiques de travail. Ce positionnement nécessite une coordination étroite avec les différentes faïtières et les syndicats.

Au sein de l'administration, les personnes employées au sein du SEC bénéficient périodiquement d'une formation approfondie sur ces questions et sur le plan d'action prévu pour traiter ces atteintes.

j.

Promouvoir un écosystème culturel qui reflète la diversité de la population genevoise

En abordant la question de la représentation et de la diversité des voix, le SEC veut aller au-delà de la simple égalité formelle, et travailler activement à intégrer des pratiques inclusives qui enrichissent la création et renforcent la justice sociale.

Garantir la représentativité et la diversité au SEC, dans les organes et les projets

La diversité des genres, générations et origines doit être représentée à tous les échelons du service, afin de créer un environnement plus inclusif.

Un écosystème culturel qui reflète la diversité de la population genevoise passe aussi par une attention particulière à la composition des jurys et des commissions qui donnent leur préavis sur l'attribution des soutiens. Le SEC veille à prendre en compte des perspectives variées, incluant une diversité de genres, de générations et d'origines. Cela implique d'adapter les modalités de recrutement pour inclure une limitation claire de la durée des missions, favorisant ainsi un renouvellement régulier des membres.

Lutter contre les discriminations liées au handicap en augmentant l'accessibilité

L'amélioration de l'accessibilité est un enjeu central pour lutter contre les discriminations liées aux handicaps. Si de nombreux lieux culturels gérés par la Ville sont accessibles au public à

mobilité réduite, il reste du chemin à parcourir pour garantir la pleine accessibilité des scènes culturelles aux artistes et publics en situation de handicap. Cette même exigence est étendue aux institutions subventionnées, afin qu'elles s'engagent dans cette démarche inclusive. Par ailleurs, l'accessibilité des bâtiments administratifs du SEC doit être garantie, afin que les personnes à mobilité réduite puissent participer pleinement à la vie du service, qu'il s'agisse des personnes qui travaillent comme de celles qui s'y rendent ponctuellement. Enfin, le travail est en cours pour rendre les pages web du SEC accessibles aux personnes ayant une déficience visuelle ou intellectuelle.

Monitorer la représentativité des femmes et des minorités dans les institutions culturelles et les programmations

Monitorer la représentativité est crucial pour promouvoir l'égalité et garantir que la diversité de la société est reflétée par l'offre culturelle. Celle-ci permet non seulement d'assurer une juste visibilité à toutes et tous, mais aussi d'enrichir les perspectives artistiques et culturelles, en rendant les institutions plus inclusives et en renforçant leur rôle de miroir social. Des études et des projets spécifiques permettront d'évaluer les besoins et les étapes à franchir pour atteindre une véritable égalité dans chacun des domaines.

12345678

Industries créatives

6. Inclure les industries créatives

La définition de la création culturelle doit être élargie et reconnaître la relation dynamique entre l'art et l'écosystème des industries culturelles et créatives, notamment dans les domaines des musiques actuelles, du cinéma et du numérique. Il est nécessaire de réfléchir à l'idée de soutenir des secteurs d'intérêt public, hautement créatifs et au fort potentiel économique, car investir dans la culture génère des revenus et stimule l'ensemble de la création artistique. Les collaborations entre la culture traditionnelle et ces industries offrent des opportunités de création, de diffusion et créent des synergies sur le territoire. Les industries créatives, en attirant des investissements, contribuent au dynamisme des villes et des régions, tout en enrichissant le dynamisme du tissu culturel et de la société.

k.

Développer des synergies entre les projets subventionnés et les industries créatives

Le développement de synergies entre les projets subventionnés et les industries créatives est un enjeu essentiel pour stimuler l'innovation et multiplier les opportunités de diffusion. Le SEC doit s'emparer de ces questions pour mieux reconnaître l'importance et les potentiels des interactions entre l'art, l'innovation et le divertissement. Ce constat se déploie prioritairement dans les domaines des musiques actuelles, de l'audiovisuel et du numérique, avec des activités comme la production musicale, la *clubbing*, la XR (*extended reality*) ou les jeux vidéo.

Établir des collaborations entre les industries créatives et les structures culturelles subventionnées représente une véritable opportunité pour stimuler l'innovation et créer de nouvelles perspectives de diffusion. Un exemple concret d'action serait l'organisation d'assises de l'industrie musicale genevoise, qui permettrait de mettre en réseau les structures subventionnées avec des labels, clubs et autres personnes du secteur musical, sur le modèle des assises de la création numérique. Pour soutenir cette dynamique, un travail de documentation de l'écosystème professionnel permettrait une approche plus globale et cohérente du développement de dispositifs de soutien dédiés.

l.

Penser hors cadre

Dans une démarche d'innovation et de « penser hors cadre », de nouveaux soutiens monétaires et non monétaires doivent être développés pour répondre aux besoins de collaboration avec les industries créatives. Cela inclut l'idée d'un projet plus large, comme la création d'un lieu dédié aux arts numériques pour offrir un espace propice à la création, à la diffusion et à la rencontre entre les personnes actives dans la création numérique et audiovisuelle, tout en encourageant une approche innovante et transversale des soutiens artistiques.

12345678

Territoires

7. Dynamiser les liens avec le territoire

La culture est un vecteur essentiel pour créer des liens entre les territoires. La culture genevoise doit être envisagée dans une perspective élargie, en intégrant les partenaires clés du territoire dans les réflexions et projets. Cela implique des démarches partenariales renforcées entre la Ville de Genève et les autres collectivités publiques (Association des communes genevoise – ACG, canton). L'objectif est de contribuer à la définition d'un cadre d'activité stable et valorisant.

Dans ce contexte, la mise en œuvre de la LPCCA, portée par le canton de Genève en collaboration avec les communes, représente une opportunité de repenser les enjeux de la valorisation de toutes les étapes de la création (de la recherche à la diffusion), ainsi que ceux de la participation culturelle à l'échelle régionale. Cette politique territoriale doit être portée conjointement par le plus grand nombre d'institutions pour garantir sa réussite. Leur inclusion dans les réflexions stratégiques est indispensable, car elles façonnent le champ d'action de la Ville.

m.

Renforcer la cohérence des politiques culturelles

Un des objectifs clés est de renforcer la cohérence des politiques culturelles à travers des dispositifs de soutien conjoints. Accompagner la concrétisation de l'accord culture entre la Ville, le canton et l'ACG permettra d'offrir un cadre de soutien plus harmonisé.

Produire un état des lieux des enjeux liés à la circulation des publics et artistes

En lien avec le Grand Genève, la réalisation d'un état des lieux des enjeux liés à la circulation des publics et des artistes sur le territoire est nécessaire, afin de mieux comprendre et adresser les besoins en termes de mobilité et de diffusion culturelle. Renforcer les liens avec les partenaires communaux, régionaux, nationaux et transfrontaliers est une priorité pour proposer des réponses concertées aux défis auxquels font face les lieux et le tissu culturel.

Accompagner le développement d'une politique culturelle transfrontalière

En parallèle, il est crucial de contribuer activement à la mise en place d'une politique culturelle transfrontalière, en s'appuyant sur des dispositifs de soutien régionaux, afin de promouvoir une véritable synergie entre les différents territoires.

Placer la culture au centre de la ville

Une ville qui donne une place importante à la culture dans l'espace urbain renforce son identité et son attractivité, et crée des espaces publics vivants et inclusifs où l'art et la culture enrichissent le quotidien des personnes qui y résident comme de celles qui la visitent.

Soutenir l'art et la culture dans l'espace public

Le FMAC accomplit un important travail d'implantation d'œuvres d'art dans l'espace public, avec près de 300 œuvres de la collection municipale visibles en ville de Genève. Le SEC continuera à développer des projets dans ce sens.

Organiser des manifestations dans l'espace public

La Fête de la musique et les concerts de la Scène Ella Fitzgerald constituent des points de repère importants dans le calendrier genevois et sont des événements populaires qui brassent une grande variété de publics.

Cependant, le SEC n'est pas le seul acteur à organiser des événements culturels dans l'espace public, et la collaboration avec les autres services municipaux doit être maintenue et renforcée pour garantir la cohérence entre la politique culturelle de la Ville et les manifestations publiques.

Intégrer l'art et la culture dans les projets urbanistiques

La participation du SEC aux grands projets d'aménagement urbain, comme le projet PAV (Praille-Acacias-Vernets) ou le périmètre de Rive, est essentielle pour intégrer un volet culturel fort dès les premières étapes de planification.

Réaliser une cartographie culturelle du territoire genevois

Une cartographie culturelle de Genève doit être établie dans tous les domaines artistiques pour identifier et valoriser les spécificités et la diversité des structures culturelles, et assurer la complémentarité de l'offre culturelle. Clarifier ces «ADN» culturels permettrait de mieux communiquer sur la diversité et la richesse des propositions culturelles dans la ville, renforçant ainsi leur visibilité et leur impact sur le territoire.

Placer la culture au centre de la ville

12345678

Gouvernance

8. Promouvoir des pratiques de gouvernance claires et la transparence

Les enjeux de gouvernance et de transparence concernent aussi bien le SEC dans ses processus internes que les institutions et entités subventionnées. La mise en œuvre d'une politique de transparence et de bonne gouvernance passe avant toutes choses par un devoir d'exemplarité dans les processus internes municipaux, afin qu'elle puisse aussi être attendue de la part des différents bénéficiaires des soutiens du SEC.

O.

Augmenter la lisibilité des processus de subventionnement et de gestion

Afin de rendre plus transparents et accessibles les processus de subventionnement, le SEC veut optimiser l'information et la communication auprès des potentiels bénéficiaires des subventions et prestations proposées en harmonisant les mesures déjà déployées (bulletins et lettres de diffusion, adaptation périodique du site internet, séances d'information ponctuelles, etc.).

Publication d'un rapport d'activité

Pour accroître la transparence, un rapport d'activité est publié chaque année. Le premier rapport, pour l'année 2022, a été publié en 2023. Ce document est en constante évolution et prendra en compte les axes stratégiques du plan directeur dès le rapport de l'année 2025.

Proposer des séances d'information publiques

Des séances d'information publiques sont organisées périodiquement pour permettre aux bénéficiaires de subventions de mieux comprendre les délais, les critères et les démarches à suivre. L'objectif est de tenir au moins une séance annuelle dans chaque discipline, afin de faciliter les échanges au sein de chaque secteur. Le SEC travaillera aussi sur l'accès à ces rencontres auprès des bénéficiaires choisissant des lieux pertinents selon chaque domaine artistique.

Renforcer la communication sur les dispositifs de soutien monétaire et non monétaire

Un effort est déployé pour mieux communiquer en ligne sur les délais des commissions et les périodes couvertes par chaque cycle de décision. Le renforcement de cette stratégie permettra aux bénéficiaires d'anticiper plus efficacement le dépôt de leurs demandes de subvention, notamment lorsque les commissions sont prévues pour couvrir des projets réalisés l'année suivante. La diffusion des appels à candidatures fait également l'objet d'une attention particulière. L'objectif est de garantir l'accès à l'information par une diffusion large et diversifiée, en utilisant des outils tels que les newsletters, les publications dans les médias ou les réseaux

sociaux. Concernant les prestations non monétaires, telles que la mise à disposition d'espaces de travail ou d'équipements techniques, l'objectif est de mieux communiquer sur les critères de sélection et les bénéficiaires potentiels de ces services, afin d'assurer une plus grande clarté et équité dans l'attribution de ces ressources. Enfin, une FAQ accessible et régulièrement actualisée sera mise en place pour répondre aux questions les plus fréquemment posées sur les subventions ponctuelles. L'objectif est de garantir une information précise et accessible à un plus grand nombre de bénéficiaires potentiels.

p.

Harmoniser les pratiques administratives du SEC

L'harmonisation des pratiques administratives a pour objectif de rendre les processus plus fluides et cohérents, tant pour les personnes porteuses de projets que pour les gestionnaires de subventions. Plusieurs initiatives sont mises en place pour améliorer l'efficacité des démarches, tout en tenant compte des spécificités de chaque domaine artistique. Cette démarche permet de rendre les processus plus transparents et équitables, en assurant une gestion plus homogène des demandes, là où cela est pertinent.

Implémentation du nouvel ERP

Un des projets phares consiste à fluidifier le traitement des dossiers à l'aide de solutions technologiques adaptées. En 2024, un nouveau logiciel ERP (*Enterprise resource planning*) a été déployé pour faciliter les démarches administratives, permettant notamment aux personnes demandeuses de subventions de ne soumettre certains documents qu'une seule fois en cas de demandes multiples. Ce système améliore également le suivi des subventions et offre des analyses chiffrées et qualitatives sur l'utilisation des fonds.

Établir des procédures communes pour les commissions et les jurys

Des procédures communes pour les commissions et les jurys sont en cours d'élaboration. L'objectif est d'établir des critères d'évaluation partagés, une échelle de notation commune et des règles similaires en matière de composition des commissions. Cette standardisation permet de renforcer la transparence et l'équité dans l'évaluation des projets, tout en facilitant les comparaisons entre différentes propositions artistiques.

Toutefois, chaque domaine artistique possède des spécificités uniques. Une approche flexible et adaptée aux besoins des différentes disciplines est donc essentielle. Cela permet d'assurer que l'efficacité administrative se conjugue avec la sensibilité nécessaire à la singularité des projets.

Renforcer le travail de reporting

Le SEC doit se doter de compétences et d'outils afin d'optimiser sa capacité à récolter et analyser des données sur ses activités, afin de valoriser le travail effectué, fournir de la documentation pour le secteur culturel et artistique, et servir d'aide à la décision pour le plan d'action 2030 et l'élaboration du prochain plan directeur.

q.

Renforcer la gouvernance des institutions subventionnées

Renforcer la gouvernance des institutions subventionnées est essentiel pour promouvoir une gestion transparente, qui garantit une meilleure adaptation aux enjeux actuels et favorise l'arrivée de nouvelles idées et compétences dans le secteur culturel, tout en tenant compte de l'évolution de la jurisprudence et du cadre normatif et législatif.

Établir un état des lieux

Un état des lieux des gouvernances des associations et fondations subventionnées sera effectué pour mieux comprendre la situation actuelle et identifier les opportunités d'amélioration. Ce diagnostic est une étape essentielle pour élaborer un guide de bonnes pratiques et sensibiliser les institutions aux risques liés à des modèles de gouvernance inadaptés.

Accompagner le renouvellement régulier des directions des institutions

Le renouvellement interne des institutions sera également soutenu grâce à la mise au concours régulière des postes de direction, favorisant ainsi l'apport de nouveaux talents et idées. Ces initiatives visent à assurer une gouvernance transparente, en phase avec les besoins actuels du secteur culturel.

Parallèlement, il sera demandé aux institutions subventionnées de communiquer sur les règles qui encadrent les processus de recrutement, afin de garantir une gestion plus ouverte et dynamique.

Conclusion et perspectives

Le Plan directeur 2030 du Service culturel de la Ville de Genève trace une vision ambitieuse et inclusive pour une culture durable, accessible, diversifiée et en phase avec les évolutions de notre société. Il s'appuie sur des actions concrètes pour garantir une cohérence entre l'offre culturelle et les attentes des publics d'aujourd'hui et de demain.

À travers ce document, le SEC s'engage à agir comme un facilitateur et un catalyseur pour le secteur de la création culturelle et artistique de Genève, tout en plaçant le public au centre de ses priorités via des enjeux de participation et d'accessibilité.

**Ensemble, faisons de cette vision
une réalité pour les années à venir,
afin que la culture continue de nourrir,
d'inspirer et de rassembler
la communauté genevoise.**

**Faire de Genève
une ville où la culture
contribue au bien-être,
à la cohésion sociale
et au dynamisme
urbain.**

Glossaire

ACG

Association des communes genevoises

CORODIS

Commission romande de diffusion des spectacles

CVC

Conférence des villes en matière culturelle.
La CVC est une section de l'Union des villes suisses

DCTN

Département de la culture et de la transition numérique

ERP

Enterprise resource planning, un système logiciel que les entreprises utilisent pour rationaliser leurs principaux processus

FGMC

Fédération genevoise des musiques de création

FMAC

Fonds municipal d'art contemporain

LPCCA

Loi pour la promotion de la culture et de la création artistique, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024 dans le canton de Genève

PAV

Praille-Acacias-Vernets, projet d'aménagement urbain à Genève

RP danses

Rencontres professionnelles de danses

SEC

Service culturel de la Ville de Genève

TIGRE

Faîtière genevoise des producteur·ice·x·s de théâtre indépendant et professionnel

XR

Réalité étendue (*extended reality*), regroupant réalité virtuelle (VR), augmentée (AR) et mixte (MR)

Impressum

Conception et rédaction
Service culturel de la Ville de Genève

Direction artistique

Jean-Marc Humm

Impression

Atar
Imprimé à 200 exemplaires

Avril 2025

Service culturel de la Ville de Genève
Département de la culture
et de la transition numérique
Route de Malagnou 15-17
1208 Genève

Tel : 022 418 65 00
culture@geneve.ch
www.geneve.ch/culture